



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009**

**PRESENTS** : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZONO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

**ABSENTS OU EXCUSES** : MM. Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, BRISSON, Mme DURRUTY, M. Jacques VEUNAC, Mme CONTAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUEYTS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

**PROCURATIONS** : M. Michel VEUNAC à Mme PRADIER ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à M. POMMIEZ ; M. BRISSON à M. BOROTRA ; Mme DURRUTY à Mme BISAUTA ; M. Jacques VEUNAC à M. GRENADE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GOUFFRANT.

**O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 26 OCTOBRE ET 16 NOVEMBRE 2009 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Madame GIBAUD-GENTILI rend compte au Conseil des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, les 26 octobre et 16 novembre 2009, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**26 octobre 2009 :**

- Attribution d'une subvention de 15 000 Euros en faveur de l'Association Bizia.
- Convention de mise à disposition d'un immeuble situé rue du Lazaret à Anglet au profit du point Accueil Jour B.A.B. dans le cadre du Plan Grand Froid.
- Convention de mise à disposition, à titre provisoire, au profit de la Mission Locale Avenir Jeunes, de locaux situés sur le site de Saint-Crouts à Bayonne.
- Rétrocession à la Commune d'Anglet de la propriété HENNEQUIN sise 3, rue Saint-Léon à Anglet.

...

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 21 DEC. 2009  
Publié le 21 DEC. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

- Convention de servitude de passage d'une ligne électrique au profit d'E.R.D.F. sur une propriété communautaire située Chemin du Lazaret à Anglet.
- Participation financière complémentaire de la Communauté d'Agglomération à la réalisation de travaux d'assainissement en domaine privé. Association Syndicale Libre « Navarre Labourd » à Biarritz.
- Participation financière de la Communauté d'Agglomération à la réalisation de travaux d'assainissement en domaine privé en faveur:
  - du Groupement de propriétaires de l'Impasse Béchu à Anglet ;
  - de l'Association Syndicale Libre de l'Allée des Colombes à Anglet.
- Convention avec l'A.F.P.A. pour l'accueil en stage de Monsieur Gwenaël GLEISZ au service des déchets.

16 novembre 2009 :

- Convention de mise à disposition au profit de la Communauté d'Agglomération de locaux par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération de Bayonne.
- Travaux de voirie sur la Route Départementale 810 à Anglet. Convention d'occupation de terrain au profit du Département pour la réalisation d'un bassin de rétention.
- Chenil de Bacheforès à Bayonne. Réhabilitation du système d'assainissement. Avenant à la convention de mise à disposition de locaux de la Communauté d'Agglomération au bénéfice du Syndicat Txakurak.
- Commune d'Anglet. Participation financière de la Communauté d'Agglomération à la réalisation de travaux d'assainissement en domaine privé en faveur de :
  - l'Association Syndicale Libre « Lotissement des Hirondelles » ;
  - l'Association Syndicale Libre des riverains de l'Impasse des Bouvreuils.
- Abattement de redevance d'assainissement en faveur de la Résidence Ilbaritz à Bayonne.
- Convention avec l'Association A.F.T. pour l'accueil en stage de Bruno SATGÉ, du 15 décembre 2009 au 15 janvier 2010.
- Centre de Formation d'Apprentis. Convention d'occupation temporaire de locaux scolaires avec le Lycée Paul Bert de Bayonne.

DONT ACTE

## Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	21
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Objet de l'acte	O/J n 2: Compte rendu des décisions prises par les bureaux du 26 octobre et 16 novembre 2009
Statut de la transmission	7 - Transmis au MININT
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20091218-21-DE
Date de transmission de l'acte	21/12/2009
Date de réception de l'accuse de réception	